

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Conseillers en exercice : 6 PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5
ABSENT : BAILLY Emmanuel

Date de convocation : SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

21/01/2022

Date d'affichage :

01/02/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt et un janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Groupement de commande voirie
- 2- Site Internet
- 3- Adhésion Association des Riverains Industriels Comtois
- 4- Prise de compétence Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques par la Communauté de Communes
- 5- Convention ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)
- 6- Convention Espaces Naturels Sensibles
- 7- ONF : destination des coupes 2022
- 8- Subventions associations
- 9- Délibération sur la quotité de temps de travail d'un agent à temps non complet
- 10- Prise de position travaux Tuffière
- 11- Questions diverses

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vente de bois de gré à gré
- Ouverture de crédits

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

◆ 1- Groupement de commande voirie

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition de la Communauté de Communes d'adhérer au groupement de commande « voirie » car il ne permettra plus aux communes de choisir des petites entreprises locales et nous obligerait à traiter exclusivement avec l'entreprise qui aura obtenu le marché.

◆ 2- Site Internet

La société Jordel Médias gère actuellement l'hébergement de notre site internet. Cet hébergement était jusqu'à maintenant pris en charge par la Communauté de communes Arbois Vignes et Villages puis Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, mais cette prise en charge a pris fin le 24/10/2021.

Les membres du conseil municipal pensent que ce site a le mérite d'exister et qu'il peut être utile aux personnes qui veulent avoir des informations sur le village avant d'y venir.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir ce site et de continuer à le faire vivre.

Le coût pour l'année 2022 sera de 180 € HT (au lieu du tarif "normal" de 480 € HT).

Tous les habitants qui auraient des idées et des propositions de modifications peuvent les signaler en Mairie.

◆ 3- Adhésion Association des Riverains Industriels Comtois

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Riverains Industriels Comtois pour un montant de 50 € (association des producteurs hydro électriques).

◆ 4- Prise de compétence Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques par la Communauté de Communes

Le Maire explique que la Communauté de Communes lors du conseil Communautaire du 22 décembre 2021 a décidé de prendre la compétence IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques).

Cette compétence appartient actuellement aux communes, qui peuvent la transférer à la Communauté de Communes

Le conseil approuve à l'unanimité la modification statutaire optionnelle de la CCAPS portant sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) et autorise le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura.

◆ 5- Convention ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)

La commune a la possibilité de télétransmettre ses actes (délibérations, arrêtés du maire...) soumis au contrôle de légalité sous forme numérique.

Les avantages de ce système sont les suivants :

- Une accélération des échanges avec l'État avec la réception immédiate de l'accusé de réception des actes transmis,
- Une réduction des coûts liés à l'envoi,
- Une réduction du volume de papier.

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce dispositif et autorise à l'unanimité le Maire à signer avec le Préfet une convention relative à la télétransmission des actes.

◆ 6- Convention Espaces Naturels Sensibles

Le conseil municipal, lors de sa séance du 4 février 2021, a

- Approuvé la labellisation Espace Naturel Sensible du site de la Cascade des Tufts
- Autorisé le Maire à solliciter le Département du Jura pour la labellisation ENS du site de la Cascade des Tufts

- Donné pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Maire présente la convention tripartite (Commune – Communauté de communes – Département) qu'il signera très prochainement.

◆ **7- ONF : destination des coupes 2022**

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2022 à savoir :

- aucune coupe cette année, pas d'affouage, uniquement une vente de gré à gré pour des produits de faible valeur dans la parcelle n° 20 (déjà attribuée).

◆ **8- Vente de bois de gré à gré**

Il convient de s'occuper des frênes atteints de chalarose dans l'enceinte du village. Le conseil décide de les proposer aux habitants, en remplacement de l'affouage 2022. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

Les arbres à couper se trouvent à l'ancienne décharge, à l'ancien parking vers le restaurant et le long de la RD 339.

Le conseil propose ce bois à 2 € le stère sur pieds.

◆ **9- Subventions associations**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales :

- Pupilles de l'enseignement public : 60 €,
- Restaurants du Coeur : 60 €,
- Le Secours Populaire : 60 €,
- La Banque Alimentaire : 60 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 60 €
- Le Panier Arboisien Croix Rouge Française : 60 €

◆ **10- Délibération sur la quotité de temps de travail d'un agent à temps non complet**

Le maire explique que la secrétaire réalise des heures supplémentaires (non rémunérées) de manière récurrente depuis le début du mandat.

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de 2 heures par semaine soit de passer de 8 h à 10 h hebdomadaires.

◆ **11- Prise de position travaux Tuffière**

Il convient de préserver l'accès motorisé à un véhicule de service à la turbine, de maintenir l'emplacement de l'écoulement de la cascade et d'éviter les inondations à l'hôtel restaurant.

Le maire présente 6 endroits où des travaux seraient nécessaires, une concertation avec la DREAL et les autorités concernées sera programmée ainsi qu'avec le gérant de l'hôtel pour savoir ce qui est opportun et autorisé.

Le maire propose d'engager une démarche pour savoir s'il est possible d'enfourer les lignes électriques qui vont de l'hôtel à la turbine. Le conseil y est favorable.

◆ **12- Autorisation d'ouverture de crédits 2022**

La délibération du conseil municipal du 16 décembre dernier autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, est à compléter par les comptes et les montants suivants :

Assainissement :	article 2158	6 750 €
Eau	article 2158	7 255 €
Commune :	article 2151	12 000 €
	Article 21568	15 000 €

◆ **13- Questions diverses**

Les plans des réseaux sont à mettre à jour (voir avec Emmanuel BAILLY)

Des devis seront demandés pour réaliser la tranche 2 des travaux sur le réseau d'eau rue de la Baume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

La secrétaire de séance : ROUX Jean-Paul

